

la
cgt

FINANCES PUBLIQUES

LE MAGAZINE
DE LA CGT

Le mag **syndical**

Finances
Publiques

2016
Ensemble

dossier
LES FINANCES PUBLIQUES
AU CŒUR DU PACTE
SOCIAL

Pages 5 à 8

déc. 2015

n°20

51^e
CONGRÈS
MARSEILLE
18 → 22 AVRIL 2016



le mag syndical n°20 - Décembre 2015

CGT - Finances Publiques

case 450 et 451 - 263, rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 80 80

Fax : 01 48 70 71 63

Directeur de publication : B. MONZIOLS

CP n° CPPAP : n° 0215 S 06183

Composition : CARREMENTCOM - 01 43 02 08 35

Impression : Rivet Presse Edition - Limoges

e.mail : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

e.mail : dgfip@cgt.fr

Prix : 0,50 €



Édito

Loi de Finances 2016
suppressions d'emplois
restructurations

Dossier : Les finances publiques
au cœur du pacte social

Règles de gestion

Mesures de sécurité

Retour sur mobilisation 2015
Stratégie des luttes

51^e congrès confédéral :
Rôle et place de l'État

Cop 21 brochure fédé finances
au cœur de l'environnement



Bonjour à tous,

Cette fin d'année 2015 a été marquée par les événements dramatiques de la nuit du 13 novembre. La DGFIP, le Ministère des finances et la CGT ont été aussi durement frappés par les actes terroristes. Naturellement, nos pensées vont aujourd'hui vers les victimes, leurs proches en cette période de fin d'année.

La DGFIP peut et doit pleinement jouer son rôle dans la société actuelle.

La CGT réaffirme ses valeurs de paix et de fraternité dans son combat pour le progrès social, la démocratie, la liberté, la laïcité, nécessaires au bien vivre ensemble. Elle refuse toute stigmatisation des étrangers et tout amalgame entre immigration et terrorisme.

Dans ce cadre, la CGT refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés.

La situation douloureuse touche la conscience de chacun des citoyens, mais c'est bien le combat pour la justice sociale qui fera reculer les guerres, le terrorisme, le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme, l'obscurantisme et la régression.

Plus que jamais, la CGT appelle les salariés à refuser les reculs sociaux et à se mobiliser pour les salaires, l'emploi, la réduction du temps de travail et l'amélioration des conditions de vie au travail, la protection sociale, les libertés syndicales.

C'est dans cet esprit que la CGT reviendra vers vous au début de l'année 2016 pour construire toutes et tous ensemble les ripostes nécessaires au démantèlement actuel de la DGFIP.

La DGFIP peut et doit pleinement jouer son rôle dans la société actuelle.

Les choix politiques actuels ne cessent d'affaiblir notre administration : suppressions d'emplois, restructurations, diminution de nos moyens matériels... Peu à peu ce sont toutes nos missions qui sont mises à mal. Chacune et chacun des agents des Finances publiques le constatent au quotidien dans leur travail.

Désormais, c'est aux possibilités de mutations que s'attaque la Direction générale en instaurant des blocages et en faisant exploser le mouvement complémentaire. Peu importe les conditions dans lesquelles ils travaillent c'est encore aux agents des Finances publiques qu'il faut retirer de nouveaux droits.

Dès lors pour la CGT Finances Publiques, c'est bien par nos actions collectives que nous pourrions aujourd'hui imposer nos choix et nos revendications pour permettre à toutes et tous de mieux travailler mais aussi de préserver nos droits et garanties.

A nous maintenant d'agir !



loi de finances 2016 : LA DGFIP ENCORE SACRIFIÉE

Un cadeau de 33 milliards aux entreprises !

L'engagement vis à vis du patronat français a été parfaitement respecté : en 2016 les entreprises seront très bien loties avec une nouvelle baisse de leurs prélèvements de 9 milliards. Les cadeaux consentis en vertu du pacte de responsabilité et du CICE sont ainsi portés à 33 milliards d'euros en 2016 ! Les entreprises obtiennent donc l'équivalent de 68 % du budget de l'enseignement scolaire, sans rien garantir en termes d'emplois. Les efforts imposés aux retraités, aux usagers des services publics, aux fonctionnaires et aux salariés du privé serviront à accroître les bénéfices des entreprises.

Quant à la baisse de l'IR, si fortement médiatisée, qu'en est-il réellement ?

Le gouvernement met en avant la nouvelle réduction de l'impôt sur le revenu (IR) qui amputera les recettes fiscales de deux milliards d'euros en 2016, après une baisse de trois milliards en 2015. Le poids de l'IR est déjà plus faible qu'en 1995. En effet il représentait à cette époque 4,8 % du revenu primaire des ménages. En 2014, il ne représente que 4,5 %. Le gouvernement a préféré réduire l'impôt sur le revenu, qui est progressif et donc plus juste.

Ce n'est pourtant pas la meilleure façon d'accroître le revenu des classes populaires. Une grande partie d'entre elles n'est pas concernée par la mesure. La proportion de foyers fiscaux concernés par l'IR est passée de 65% à la fin des années 1970 à 46, 5% en 2015.

Réduire un peu plus ce ratio, c'est miner encore davantage le consentement à l'impôt et encourager la tendance à la hausse des prélèvements les plus injustes. Rappelons que l'impôt sur le revenu ne représentait en 2014 que

7,3% des prélèvements obligatoires. La TVA en représentait 15,5% et la CSG près de 10%.

Une accélération des destructions d'emplois à la DGFIP

Le ministère des Finances enregistre 2 458 suppressions d'emplois dans le projet de loi de finances 2016, ce qui en fait le plus grand « contributeur ».

Évidemment, l'essentiel est assumé par la DGFIP avec la perte de 2 130 emplois pour 2016, contre 2000 en 2015 et 1988 en 2014. Depuis 2008, date de mise en œuvre de la fusion, ce sont 16 000 emplois qui ont été supprimés dans notre direction et plus de 30 000 emplois depuis 2000, soit plus de 21% des effectifs de l'époque.

Les agents n'en peuvent plus. Il devient de plus en plus difficile de faire son travail correctement, d'exercer ses missions dans de bonnes conditions.

Ce ne sont pas les différentes réorganisations du travail qui pourront changer durablement les choses. Les fusions de secteurs, les pôles (PELP, PTGC, PCRP...), les suppressions de trésoreries n'amélioreront en rien les conditions de travail des agents des Finances Publiques.

Toujours plus de suppressions de structures

Les restructurations n'ont vocations qu'à accompagner les baisses de dépenses dans le cadre de la démarche stratégique. Pour 2016, la baisse des dépenses immobilières de la DGFIP sera de 2,79% par rapport à 2015. La Direction Générale ne s'en cache pas, en affirmant dans le document de présentation du budget 2016 au Comité Technique de Réseau que « la rationalisation et l'optimisation des locaux sont un objectif majeur de la politique immobilière de la DGFIP sur la période 2015-2017 ».

Une attaque sans précédent contre l'action sociale du ministère

Enfin pour la première fois depuis 1989, le projet de loi de finances 2016 acte une baisse de 28 millions d'euros du budget consacré à l'action sociale. Restaurants administratifs, logements sociaux, colonies et tourisme social seront concernés par ces baisses drastiques.

Pour la CGT, c'est inacceptable ! Il est urgent d'agir et de se mobiliser pour défendre nos emplois, nos missions, notre réseau et notre action sociale gagnée par nos luttes.



LES FINANCES PUBLIQUES au cœur du pacte social

Les attentats de Paris ont eu une résonance particulière parce qu'ils visaient le mode de vie français. Le choc qu'ils ont provoqué a mis en avant une composante forte des choix de société français : disposer de services publics efficaces et réactifs. Cette caractéristique s'est illustrée de façon quasi-immédiate par la mobilisation des services de secours. Le sens du service public a trouvé sa pleine démonstration dans la mobilisation spontanée de plusieurs fonctionnaires des services de santé qui, avant même qu'aucun ordre en ce sens ne soit donné, ont rejoint leur lieu de travail pour renforcer les services d'urgence.

Pour la CGT Finances Publiques, il était nécessaire que des dispositions rapides soient prises pour faire face à la menace qui pesait sur le pays. De même, il était indispensable que l'État inscrive l'action dans la durée. Restait à savoir quelle orientation serait donnée par le Gouvernement.

Pour la CGT, il n'y a qu'une seule solution viable : remettre en cause les logiques austéritaires afin d'œuvrer à la transformation sociale de la société pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité.

Pour la CGT Finances Publiques, la DGFIP doit être un des outils de lutte et de démantèlement contre les réseaux en s'appuyant sur une chaîne du contrôle fiscal renforcée, dotée de services de

gestion et de contrôle présents sur l'ensemble du territoire, ainsi que de véritables moyens à l'international. La coopération des services de la DGFIP avec les services judiciaires et les autres services de l'État doit donc être améliorée et favorisée. Ce n'est qu'à ces conditions que l'État pourra contribuer efficacement à démanteler les réseaux terroristes et à les empêcher de nuire.

C'est en ce sens que la CGT Finances Publiques a estimé que le plan d'urgence nécessite une autre orientation des politiques économiques et qu'elle a réaffirmé sa revendication d'un renforcement de la DGFIP dans tous ses rôles, et l'attribution des moyens correspondants.

Les annonces gouvernementales démontrent une autre volonté : le renforcement des moyens sécuritaires et répressifs, et ce, sous tous leurs aspects. Alors que la DGFIP est au cœur des politiques publiques, elle n'apparaît pourtant que comme un sujet satellite dans ces annonces. Aucun moyen supplémentaire ne lui est alloué, au mieux il est dit qu'elle ne subira pas de coupes supplémentaires à celles qui lui étaient déjà programmées.

Pourtant, la DGFIP a un rôle à jouer dans la lutte contre le terrorisme, il suffit d'ailleurs d'analyser le « plan de lutte contre le financement du terrorisme » présenté par Michel Sapin le 23 novembre pour s'en convaincre (voir encadrés). Il est donc regrettable que

celui-ci ne considère ses missions fiscales et financières que comme de simples supplétifs aux autres acteurs de cette lutte.

Milton Friedman* a écrit : « Seule une crise – réelle ou supposée – peut produire des changements. Lorsqu'elle se produit, les mesures à prendre dépendent des idées alors en vigueur. Telle est, me semble-t-il, notre véritable fonction : trouver des solutions de rechange aux politiques existantes et les entretenir jusqu'à ce que des notions politiquement impossibles deviennent politiquement inévitables. » A l'image de ce que lui et ses disciples ont réalisé, les choix gouvernementaux actuels s'inscrivent pleinement dans cette stratégie tout en l'adaptant.

La prolongation de l'État d'urgence et la volonté de réviser la Constitution sont les outils ainsi mis en œuvre pour profiter de l'état de choc afin de museler toute forme de contestation. L'objectif est ainsi de disposer de toutes latitudes pour accentuer les réformes engagées et rendre irréversibles les choix qui seront désormais mis en œuvre. Parmi ceux-ci, le devenir de la DGFIP est grandement incertain, alors qu'elle est pourtant un des piliers de cohésion sociale sur lesquels les pouvoirs publics devraient s'appuyer afin de réhabiliter le « vivre ensemble ».

* Fondateur de l'« École de Chicago », Milton Friedman (1912-2006), a été un critique virulent de l'interventionnisme étatique et des politiques économiques keynésiennes. Conseiller du président Nixon à la fin des années 1960, on lui reproche d'avoir été l'inspirateur en économie, avec ses disciples ultralibéraux surnommés les « Chicago Boys », du dictateur chilien Augusto Pinochet.



L'IMPOT, outil de l'action publique

La nécessité de l'impôt est affirmée par l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ». Le même article pose le principe d'égale répartition « entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ».

L'article 14 de la Déclaration dispose que les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, « la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Ces principes trouvent leur déclinaison dans la définition contemporaine de l'impôt qui doit permettre la couverture des dépenses publiques et la réalisation d'objectifs économiques et sociaux déterminés par les politiques publiques. Ainsi l'impôt, en devenant un outil d'intervention économique privilégié, permet de satisfaire trois fonctions : financière, économique et sociale.

Il ne se limite plus à couvrir des charges publiques mais sert aussi à influencer les comportements des acteurs économiques

et participe à la redistribution des ressources pour corriger les inégalités.

C'est grâce à l'impôt que les services publics peuvent satisfaire les besoins d'intérêt général en répondant aux critères de continuité, de mutualité et d'égalité entre les usagers des services.

Les événements du 13 novembre ont mis en évidence le besoin collectif de sécurité et réaffirmé le principe du « vivre ensemble ».

La mobilisation extraordinaire des agents des services et entreprises publics, a montré en chaque circonstance, leur engagement au service des populations.

Qu'il s'agisse des forces de l'ordre, des services de secours, ou de ceux de soins, ce sont bien des agents publics qui ont répondu présents et ont fait acte de dévouement.

Il ne se trouve personne pour nier cette forte évidence : les services publics et les femmes et les hommes qui les composent ont agi de manière formidable dans ces circonstances tragiques.

Ce sont des recrutements d'effectifs d'agents publics qui sont annoncés pour lutter contre le terrorisme.

C'est la démonstration de l'utilité et de l'efficacité des services publics français.

Or, comment ces services publics ont-ils été financés ?

Pour leur très grande majorité, par l'impôt collecté grâce à la DGFIP, qui irrigue les dépenses publiques, décidées par les politiques publiques.

Voilà pourquoi il faut renforcer les moyens de notre administration pour que la puissance publique puisse répondre aux besoins sociaux des populations.

Combattre, écarter les formes de radicalisation, passe avant tout par le respect des droits fondamentaux d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé, à l'emploi...

L'impôt est l'outil de l'action publique au service des besoins collectifs et la DGFIP l'acteur incontournable de cette action publique.

LA DGFIP AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE

Un mois après les attentats meurtriers qui ont secoué notre pays, la CGT réitère sa condamnation ferme et totale de cette barbarie.

Combattre le terrorisme ne peut se réduire à une seule logique d'affrontement. Il faut réhabiliter les missions de contrôle des administrations et des ministères de la fonction publique de l'État, pour lutter de manière efficace contre toute forme de criminalité économique, financière et fiscale.

Il faut reconstruire du lien social, offrir à la jeunesse de véritables perspectives d'avenir, accompagner les citoyens en difficulté, irriguer culture et éducation partout et pour tous.

En ce sens, le pacte social doit primer sur le pacte de responsabilité, ce n'est qu'à cette condition que le pacte de sécurité pourra fonctionner.

Pour y parvenir il faut réhabiliter l'impôt comme outil de l'action publique et renforcer les moyens de la DGFIP pour être l'acteur de cet objectif.

LA DGFIP, acteur de l'action publique

Vecteur de cohésion sociale par sa présence partout sur le territoire, la DGFIP est là pour permettre le financement et le bon fonctionnement de tous les services publics au travers de ses différentes missions fiscales et financières. Elle est un facteur de justice fiscale et de consentement à l'impôt.

Selon la définition même de son directeur général en préambule du rapport d'activité « Son rôle prépondérant en matière de recettes et de dépenses publiques ainsi que dans la tenue des comptes publics fait d'elle un des rouages essentiels dans le fonctionnement de notre République.

La DGFIP se veut une administration performante et innovante dans les modalités et la qualité des services qu'elle rend aux usagers – particuliers et entreprises – et à ses partenaires – principalement les collectivités territoriales...

Le contrôle fiscal exercé par la DGFIP a vocation à appréhender l'ensemble des manquements à la législation. C'est dans un souci d'équité que cette mission est menée, afin de sanctionner les fautes les plus graves et de recouvrer avec rapidité et efficacité l'impôt élué.... »

La DGFIP est donc au cœur de l'action publique en ce sens que, par ses missions, elle permet à l'impôt de satisfaire les politiques publiques.

Pourtant, la DGFIP est menacée de mort par les politiques d'austérité, alors que les besoins économiques et sociaux sont considérables.

Or si la DGFIP n'est plus acteur de l'action publique, elle ne pourra plus assurer les ressources nécessaires à l'action publique.

Dans le contexte actuel, inédit à bien des égards, la DGFIP a toute sa place dans la lutte contre la fraude et

l'économie souterraine qui alimentent et blanchissent l'argent du terrorisme, car c'est prouvé, la fraude alimente le terrorisme, (même si toutes les fraudes ne sont pas liées à celui-ci).

La DGFIP doit donc être un des outils de lutte et de démantèlement contre les réseaux en s'appuyant sur une chaîne de contrôle fiscal renforcée, dotée de services de gestion et de recherche présents sur l'ensemble du territoire, ainsi que de véritables moyens à l'international. La coopération des services de la DGFIP avec les services judiciaires et les autres services de l'État doit donc être améliorée et favorisée.

Au-delà de ces événements tragiques, les missions de la DGFIP sont au cœur des politiques publiques, sous toutes leurs formes (en matière fiscale, dans le domaine de la gestion publique, dans le soutien aux entreprises...). À ce titre elles nécessitent donc des moyens humains suffisants et des matériels de qualité.

Pourtant, la DGFIP est la grande oubliée des annonces gouvernementales en matière de recrutements.

Au contraire, les suppressions d'emplois continuent au même rythme.

Les restructurations désorganisent complètement les services (sans parler des conséquences à venir de la retenue à la source) et créent des territoires désertiques en matière de structures

publiques. Or les services de la DGFIP sont quotidiennement au contact des usagers, dont les citoyens en difficulté, notamment dans les zones abandonnées.

Parmi les fonctions fondamentales de l'État, figurent la défense, la police, la diplomatie, la justice et la fiscalité.

Au nom de ce rôle régalien, la DGFIP subit au premier plan toutes les réformes de l'État. En ce sens, le gouvernement lui reconnaît implicitement son rôle d'acteur de l'action publique. Pour satisfaire les besoins d'adaptation du réseau et des structures (ARS), les opérations de fusion propres à notre direction, sont déjà réalisées en tenant compte de la réforme territoriale.

A l'inverse, son rôle régalien devient un handicap lorsqu'il s'agit d'obtenir les moyens pour être acteur de l'action publique au profit de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Son organisation constituée d'une administration centrale et d'un réseau déconcentré ferait obstacle aux nouveaux pouvoirs des préfets.

Encore une fois, la DGFIP est sommée de montrer l'exemple en matière de réforme, au détriment de ses propres besoins pour assurer ses missions. Où est la cohérence de l'action de l'État ?



Plan de lutte contre le financement du terrorisme : la DGFIP grande absente.

MESURE n°3

Entrée
en vigueur au
1^{er} janvier 2016
assurée par la DGFIP
qui administre
le fichier FICоба

DONNER UN RÔLE CENTRAL À FICоба ET Y RATTACHER LES COMPTES DE TYPE NICKEL**

Les comptes de paiement permettent à des personnes physiques de déposer et retirer de l'argent en espèces, d'effectuer et de recevoir des virements et sur lesquels il est possible de domicilier des prélèvements. Les comptes type «Nickel», distribués par les buralistes, en sont un exemple. Ces comptes ne sont aujourd'hui pas inscrits au Fichier national des comptes bancaires et assimilés (FICоба) et ne peuvent donc être suivis grâce à cet instrument.

Le Projet de Loi de Finances pour 2016 comporte un article prévoyant l'accès direct au fichier FICоба pour les officiers de police judiciaire de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

Pour la CGT Finances Publiques, cette annonce nécessiterait des moyens supplémentaires pour que la DGFIP puisse mener les travaux de développement informatique indispensables à la centralisation des données et à l'accès direct des OPJ. En l'absence de ces moyens, cela implique que la mise en œuvre de cette mesure se fera au détriment d'une ou plusieurs autres missions. De fait, les difficultés de notre administration dans son fonctionnement général vont s'en trouver accentuées, les agents subissant une nouvelle dégradation de leurs conditions de vie au travail.

MESURE n°6

Entrée
en vigueur 2016

FAIRE RECULER L'ANONYMAT DANS L'USAGE DE CARTES PRÉPAYÉES

Aujourd'hui, le code monétaire et financier permet l'utilisation des cartes prépayées sans vérification d'identité pour les cartes non-rechargeables de moins de 250 euros, et pour les cartes rechargeables jusqu'à 2500 euros (montant total des opérations sur une année civile). Il est urgent de renforcer le cadre d'ouverture et d'utilisation des cartes prépayées au niveau européen et en toute hypothèse, national (prise d'identité, alimentation de ces cartes, capacité de chargement). Ces mesures feront l'objet d'un décret prochainement transmis au Conseil d'État et, pour celles d'entre elles qui sont de nature législative, seront intégrées au projet de loi sur la transparence de la vie économique.

Depuis le temps que ce type de cartes (ainsi que les comptes nickel) existe, il est anormal qu'aucune mesure en ce sens n'ait été déployée précédemment. Pourtant, l'interdiction des paiements en espèces au guichet supérieurs à 300 euros en a facilité le recours, à l'opposé donc des objectifs affichés de renforcement des luttes contre la fraude.

MESURE n°8

Entrée
en vigueur dès
l'adoption de la loi sur
la transparence de la vie
économique

RENFORCER LES CAPACITÉS DE GEL DES AVOIRS TERRORISTES EN GELANT LES BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS

Actuellement, les ministres des Finances et de l'Intérieur peuvent, conjointement, décider le gel, pour une durée de 6 mois renouvelable, de différents types d'avoir appartenant à des personnes physiques ou morales qui commettent, ou tentent de commettre, des actes de terrorisme. En pratique, ces mesures s'appliquent aux comptes bancaires. D'après la réglementation anti-terroriste européenne, toutes les catégories d'avoir sont théoriquement gelables. Ces mesures de « gel » vont donc être étendues aux biens immobiliers et mobiliers (véhicules). Elles seront intégrées au projet de loi sur la transparence de la vie économique. Enfin, le gel de certains versements de prestations en provenance d'organismes publics pourra être décidé.

Il est annoncé que le pouvoir de Tracfin sera élargi en matière de réception et communication des informations, lui permettant de désigner aux établissements des situations justifiant l'utilisation de mesures de vigilance renforcée. La CGT Finances Publiques constate une absence totale d'informations sur les moyens qui y seront alloués. Dès lors qu'on parle de dépenses publiques, il est impossible d'occulter le rôle de « caissier » du comptable public. Quelle incidence cela aura-t-il sur les choix opérés en matière de contrôle hiérarchisé de la dépense ? Comment la DGFIP répondra-t-elle à ces enjeux alors que tous le secteur de la dépense est profondément impacté par les réformes en cours ?

RÈGLES DE GESTION, le Directeur général passe en force !

Le directeur général a annoncé par message du 27 novembre 2015 la modification des règles de gestion en matière de mutation.

- Le DG a choisi de modifier certaines règles de mutation en divisant les agents concernés pour mieux les faire accepter. En agissant de cette façon il casse la cohésion des agents de la DGFIP sur ces acquis obtenus suite aux discussions menées depuis la fusion. Il savait qu'en passant en force il y avait un risque de blocage. De cette façon il répond aux attentes des états-majors des directions en lien avec les restructurations et valide des différences de droits pour les agents.

Diviser pour mieux régner !

- PPCR, avec l'annonce de ces lignes directrices, va commencer à être appliqué dans les trois versants de la fonction publique dès 2016. Parallèlement, la réforme territoriale s'accélère en lien avec la loi mobilité. Cela implique que nos règles de gestion soient compatibles avec ces deux réformes. Le choix des modifications retenues cette année par le directeur général n'est pas un hasard et ce n'est qu'un début !

En adoptant la fusion de certaines RAN, cela crée une dynamique vers un regroupement des services au niveau départemental, voire régional et à terme, la suppression des RAN lorsqu'il n'y aura plus qu'une seule résidence.

Lla réforme territoriale est un grand plan social qui s'annonce. Même avec la loi mobilité, où iront les territoriaux si les postes de la fonction publique d'État ou hospitalière disparaissent et inversement !

La Direction générale s'en prend aux droits et garanties et attaque de plein fouet le droit à mutation.

Depuis 2011, les agents ont vécu des changements importants et progressifs lors de leur demande de mutation jusqu'aux mouvements unifiés de 2015. Mais ces règles qui garantissent une mobilité choisie par l'agent, après les reculs déjà notés l'an passé, sont complètement remises en cause.

Il annonçait le 26 juin réfléchir à une évolution des règles de mutation et disait « *rechercher une forme de stabilité en faisant référence au concours RIF, rentabiliser la formation en maintenant les B dans leur métier, faire évoluer le nombre de RAN, revoir le nombre de mouvements dans l'année* ». A l'évidence, à l'examen des 6 fiches proposées en septembre et condamnées par les organisations syndicales, son projet était déjà bien avancé avec le seul objectif d'adapter les règles de mutation à l'insuffisance d'emplois et à une demande des directions locales.

Après l'audience avec les représentants des personnels le 26 novembre, les annonces de Bruno Parent pour les mouvements de 2016 sont une véritable provocation pour les personnels et leurs représentants ! Par rapport aux 6 fiches proposées en septembre, il ne propose que quelques ajustements à la marge pour les demandes de rapprochement de conjoint :

• Les B stagiaires en sortie d'école au 1^{er} septembre 2016 : ils exerceront à l'avenir leurs fonctions pendant une

durée minimale de 3 ans dans le domaine d'activité pour lequel ils auront été formés. Dans ce cadre, ils conserveront la possibilité d'obtenir chaque année une mutation géographique sur des emplois relevant de leur domaine de formation. Pour la CGT, cette mesure justifiée pour rentabiliser la formation au regard de la diversité des métiers exercés n'a aucun sens : la formation dans les « dominantes » ne couvre pas aujourd'hui l'ensemble des fonctions pouvant être exercées dans chaque bloc de « missions/structures ».

• Les agents C stagiaires recrutés à partir de juin 2016 : ils exerceront leurs fonctions pendant une durée minimale de 3 ans dans leur direction et résidence de 1^{ère} affectation. Cette durée est fixée à 1 an pour les agents C stagiaires reconnues comme prioritaires au titre du rapprochement familial afin de prendre en compte les situations personnelles.

Pour la CGT cette proposition est inadmissible parce qu'elle bafoue le droit à mutation, parce qu'elle remet en cause le délai de séjour d'un an et surtout parce qu'elle s'adresse aux agents C ayant les plus faibles revenus et aux agents les plus « fragilisés », contractuels handicapés, Pacte, emploi réservé. C'est la mobilité imposée sur la RAN, non choisie pour beaucoup, sans choix de structure/mission, sans poste fixe !



Cela aura un coût indéniable, sur leur pouvoir d'achat du fait de l'éloignement de leur résidence familiale, sur leurs conditions de vie au travail en faisant d'eux du personnel malléable à merci.

• **Le mouvement complémentaire A et B est supprimé à compter de mars 2017 :** toutefois, pour tenir compte des événements familiaux ou personnels pouvant survenir après la fin de la campagne annuelle de vœux, les demandes prioritaires nouvelles seront désormais examinées dès l'élaboration des mouvements A et B du 1^{er} septembre, sans attendre le mouvement suivant comme c'était le cas jusqu'à présent. Pour la CGT, la DG bafoue le droit offert aux agents de pouvoir obtenir une affectation au seul prétexte que la situation de l'emploi est catastrophique ou encore que ces mouvements déstabilisent les équipes de travail RH ! Pour la CGT un bilan doit être tiré non pas pour les supprimer mais pour améliorer leurs modalités et traitement des demandes en CAPN.

• **Le choix de la « mission-structure » des contrôleurs dès le mouvement du 1/9/2016 :** dans le souci de rendre plus cohérente l'expression des vœux de mutation fonctionnelle avec la formation reçue, il est décidé de regrouper autour de 5 grands blocs fonctionnels les choix de spécialité ouverts lors de la mutation nationale : FIPER, FIPRO, GCPUB (sans changement), Direction, EDR. Alors qu'en 2011, la cible présentait un choix de douze « missions/structures » pour les contrôleurs, et en 2015 neuf choix, c'est un recul énorme avec des blocs « missions » qui regrouperaient des structures très différentes. L'affectation en cohérence avec la « dominante » de formation et le maintien dans la

spécialité est un véritable leurre et une belle hypocrisie : les fonctions d'un contrôleur en FIPER (SIP, trésorerie amende, CDIF, FI, relations publiques, PCRP, SPF, SERCO, SIP/SIE) relèveraient donc du même métier ! Ou encore celles de la BCR relèveraient du même métier que le SIE ou le PRS !

Laisser entendre que les agents garderaient les mêmes choix mais les exprimeraient au niveau local est un mensonge : quand l'agent obtiendra FIPRO, il ne sait pas en local quelle affectation il obtiendra. A terme ce sera une perte de compétence et de technicité : l'agent ne pourra plus faire une demande de mutation géographique en ayant la possibilité du choix de la « structure » dans laquelle il était compétent. Mais s'il le souhaite il pourra changer tous les ans entre neuf métiers différents en restant dans la sphère FIPER et cinq métiers dans la sphère FIPRO. La proposition de stabilisation trois ans dans le 1^{er} métier n'a donc aucun sens !

• **Un mouvement spécifique sur poste B** sera organisé dans le courant du dernier trimestre 2016 : il facilitera le comblement de certains services ciblés restés vacants au terme du mouvement général du 1^{er} septembre 2016. La CGT revendique un mouvement spécifique pour les C et l'examen en CTL du choix des postes concernés.

• **Le nombre de RAN :** pour pallier la faible taille ou la faible attractivité de certaines RAN, des adaptations ponctuelles du périmètre de certaines RAN pourront intervenir. A partir de 2016, un processus de dialogue social et national précèdera toute décision (seules 3 opérations auront lieu en 2016). Pour la CGT qui revendique une affectation plus fine à la commune, le nombre de

RAN doit évoluer. Mais en diminuer le nombre n'est pas acceptable : cela accentuera l'éloignement du domicile familial et aggravera le risque d'affectation d'office sur des RAN « non attractives ».

Les personnels ne peuvent accepter une telle provocation et de tels reculs qui bafouent le droit à mutation. Parce que les propositions de la Direction générale sont inacceptables et non négociables, la CGT Finances Publiques revendique :

- **Le respect du droit à mutation** au choix de l'agent et du délai de séjour d'un an pour les agents C et B, tel que défini en 2011. La CGT revendique une refonte de la formation initiale et des modalités de choix des « dominantes » pour répondre à la technicité et la diversité des missions de la DGFIP ;
- **Le maintien des mouvements complémentaires** pour les contrôleurs et inspecteurs ;
- Le respect de la règle **de classement des demandes à l'ancienneté administrative** lors des CAPN et CAPL ;
- **Un mouvement spécifique sur poste** pour les C et B avec examen en CTL des postes concernés ;
- Le droit d'exprimer une demande pour une **affectation géographique et fonctionnelle plus fine, dans le respect des « métiers »** avec un choix de missions/structures pour les C et les B tel que défini en 2011 ;
- Une évolution du **nombre de RAN** - résidence d'affectation nationale - à discuter en CTL et le refus d'en diminuer le nombre.



LES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES sont toujours dans l'attente !

Les attentats de Paris ont provoqué une indignation légitime, une tristesse et un désarroi profonds en France comme au-delà de nos frontières. Les agents des Finances publiques ont été touchés au même titre que l'ensemble des citoyens attachés aux valeurs démocratiques et républicaines. Cette situation justifiait des dispositions immédiates exceptionnelles.

Mais alors que la France sortait de trois jours de deuil national notre directeur général rencontrait le 18 novembre toutes les organisations syndicales de la DGFIP lors d'une réunion informelle sur le thème de la sécurité.

Après une minute de silence et un discours minimaliste sur les mesures de sécurité mises en oeuvre, un simple tour de parole était donné aux organisations syndicales à l'issue duquel aucune réponse concrète n'a été donnée.

L'attitude du directeur général est d'autant plus cynique et choquante que sous prétexte d'état d'urgence et sous couvert de mesures de prévention pour la sécurité des agents, des usagers et des sites, il a généralisé de fait plusieurs expérimentations en cours sans bilan ni consultation des instances de dialogue social (CTR, CHSCT, CTL...), ni information des personnels et de leurs représentants:

- généralisation de l'expérimentation de la réception sur rendez-vous,
- liberté donnée aux directeurs locaux d'aménagement des horaires de réception y compris sur rendez-vous avec possibilité d'aller au delà des plages fixes,
- généralisation des centres de contact...

Mais rien sur l'articulation des services de l'État dans la lutte contre le terrorisme et son financement, rien sur l'articulation avec les préfectures et les autres administrations sur la mise en sécurité des bâtiments, des agents et des usagers.

Rien au-delà de la note du 28 janvier 2015 suite aux attentats de "Charlie", rien sur les mesures de préventions pérennes en matière de sécurité en dehors de la mise en place provisoire de vigiles à l'entrée de certains sites. Rien pour les agents itinérants, et seulement des mesures locales face aux menaces de mort reçues par certains agents.

Le directeur général renvoie sa responsabilité et celle de l'État devant ses directeurs locaux.

C'est donc le transfert de la responsabilité y compris pénale vers les directeurs locaux face à l'obligation de résultat en matière de sécurité, de santé physique et mentale de ses agents.

C'est inacceptable !

Il nous appartient donc collectivement et à tous les niveaux d'interpeller la DGFIP sur ses responsabilités pour obtenir des mesures concrètes.

Dès avant les attentats, la brutalité de la communication et du dialogue social imposé par le gouvernement Valls qui lui-même s'était exonéré de la loi sur la représentativité en passant en force sur PPCR, avait conduit les organisations syndicales représentatives à boycotter les instances de dialogue social à tous les niveaux de l'administration.

Notre Direction générale en élève appliqué du gouvernement s'emploie à exécuter les mesures d'austérité du pacte de croissance en poursuivant le plan social pluriannuel et les restrictions budgétaires imposées dans notre ministère.

C'est bien dans la continuité du discours habituel : *« Les effectifs et les moyens se réduisent d'année en année (2500 postes en moins chaque année), il faut mettre en place des réformes pour pouvoir continuer à assurer correctement les missions. »*

Or la prévention des RPS et des risques organisationnels passe par l'adaptation des outils et de l'organisation du travail à l'homme et non l'inverse.

Quant à la sécurité physique et mentale des agents nous attendons toujours une note cadre et des mesures pérennes et concrètes.



Dans son zèle à supprimer des emplois notre direction générale a depuis longtemps perdu de vue les missions, source de cohésion sociale et de garantie d'égalité des citoyens devant la loi.

Nous ne pouvons que constater que les missions sont autant dégradées que les conditions de vie au travail des agents.

Comment mettre l'humain au cœur du travail et des missions alors qu'un mélange de bidouille et de dogmatisme préside aux décisions et réformes/restructurations incessantes mises en place au pas de charge :

- mesures de simplification ;
- obligation de télé-déclarer et télé-payer les impôts des professionnels comme des particuliers,
- mise en place de l'e-administration au travers de la refonte du site www.impot.gouv.fr,
- fusions restructurations,
- mise en place de progiciels structurants imposant une organisation industrielle du travail,
- la réception sur rendez-vous et la fermeture partielle des accueils,
- généralisation des centres de contact, des centres de paiement et du travail par plateforme,
- mise en place de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu et projet de fusion avec la CSG,
- transfert de mission comme le transfert de la PPE au CRAM,
- externalisation,
- abandon pur et simple de missions ou priorisation c'est à dire abandon partiel de missions,

Alors que la France est encore sous le choc d'une violence et d'une brutalité sans précédent, sous prétexte d'union nationale et d'état d'urgence, la direction générale refuse tout moratoire sur les restructurations, tout débat, tout dialogue...

En cette période douloureuse la CGT refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés.

Ne laissons pas non plus la peur et le repli sur soi nous enfermer dans une inertie qui serait fatale au progrès social.

En cette période troublée, c'est en renforçant le rôle et les moyens des services publics qui ont été exemplaires d'efficacité et d'abnégation malgré le manque de moyens que l'on pourra obtenir de vrais résultats.

Le Pacte social doit primer sur le pacte de responsabilité, ce n'est qu'à cette condition que le pacte de sécurité pourra fonctionner.

La CGT Finances Publiques estime que c'est par le refus des reculs sociaux et la mobilisation pour une vraie justice sociale que nous pourrons faire avancer la démocratie et reculer toutes les formes de violence et d'obscurantisme.





RETOUR SUR MOBILISATIONS 2015

Stratégie des luttes

La DGFIP est aujourd'hui à un virage de son histoire ! Son démantèlement progressif est pleinement engagé avec la mise en œuvre pleine et entière de la politique d'austérité du gouvernement. Confrontée à la réduction de ses moyens par seul logique d'économies, elle voit peu à peu ses missions se vider de leur sens ou être abandonnées. Cela a pour conséquence la réduction de son réseau, au travers de fermetures de services.

Les coups de rabot que subit la DGFIP paraissent bien mesquins face aux besoins nécessaires au bon exercice de ses missions. Ils sont irresponsables au regard des enjeux de service public auxquels répond notre administration. Rappelons que les dividendes aux actionnaires sont de plus de 30 milliards d'euros, que la fraude fiscale est estimée entre 60 et 80 milliards d'euros... alors que le déficit budgétaire de l'État est de 85 milliards !

Nous vivons les conséquences d'une politique qui place les intérêts du monde financier avant ceux des salariés : dans la fonction publique, cela se traduit par des attaques sur le statut de la fonction publique, dans le secteur privé c'est la volonté de réformer le code du travail le MEDEF expliquant qu'il est bien trop complexe les patrons ne s'y retrouvant pas...

Confrontés aux mêmes logiques, aux mêmes politiques d'austérité, il nous faut nous unir pour être plus forts dans chaque secteur, et revendiquer une autre répartition des richesses ! C'est avec la volonté d'être présents sur tous ces fronts que la CGT travaille !

Cette démarche s'est concrétisée déjà le 9 avril dernier par un appel à la grève interprofessionnelle des

organisations syndicales CGT, FO et Solidaires, dénonçant déjà les logiques à l'œuvre dans le « Pacte de responsabilité », la réforme territoriale et la loi « Macron ».

A la DGFIP, les organisations signataires de cet appel se sont pleinement inscrites dans cette démarche. Elles dénonçaient déjà les effets ravageurs sur les services des Finances Publiques et les conditions de travail des personnels des politiques menées, et leur avatar avec la Démarche Stratégique. Les personnels ont répondu présents avec plus de 20 % d'agents grévistes (certaines directions dépassant les 30 %).

La direction générale a pourtant continué son œuvre de destruction, menaçant plusieurs centaines de structures de fermeture. La CGT Finances Publiques refuse tout fatalisme en la matière, et entend défendre le réseau en rappelant l'utilité de toutes ses missions de service public.

A l'initiative des militants locaux parfois en intersyndicale mais souvent à l'initiative de la CGT-Finances Publiques seule, les actions se multiplient depuis des mois sur l'ensemble du territoire... Du Nord au Sud, d'Ouest en Est sans oublier le Centre et la Région Parisienne, les

agents, les usagers et les élus ont avec et grâce à la CGT, organisé des actions, des mobilisations (souvent le samedi) pour défendre les services publics de pleine compétence et de proximité !

Ces mobilisations s'inscrivent dans la continuité de l'appel de Guéret le 13 juin dernier, où plusieurs milliers de personnes (citoyens, usagers du service public, militants syndicaux, associatifs, politiques, élus, collectifs de la Convergence) avaient défilé pour la défense, la reconquête, la réinvention et le développement des services publics, rappelant leur utilité comme créateurs de richesses, au service de la satisfaction des besoins et des droits fondamentaux, de la redistribution des richesses produites. Par ces luttes conjuguées, des victoires ont pu être enregistrées, conduisant les ministres et la Direction générale à revoir leur copie sur un certain nombre de postes : à Vicdessos dans l'Ariège, à Miramas dans les Bouches-du-Rhône, à Lannoy et Marchiennes dans le Nord, à L'Isle-en-Dodon en Haute-Garonne, dans la Somme à Acheux-en-Amiénois, à Alberstroff en Moselle, dans le Lot à Saint-Gery et à Loures Barousse dans les Hautes-Pyrénées pour laquelle le Ministre a signé le 17 décembre dernier l'arrêté d'annulation.



Partout, ce sont les actions impulsées par la CGT et ses militants, soutenues par les élus et les usagers qui ont mis en valeur l'utilité de nos missions et de notre réseau.

Face à l'attitude méprisante de la direction générale, la démarche d'actions locales intersyndicales qui se généralisaient, s'est également couplée d'un boycott du dialogue social national à la DGFIP (en 1^{re} convocation pour les CAPN, de toute réunion concernant le dialogue informel).

C'est parce qu'elle permettait d'agir tous ensemble, faisant converger nos luttes avec celles de l'ensemble des salariés, que la CGT Finances Publiques a appelé à la grève à la DGFIP lors de la journée d'action interprofessionnelle du 8 octobre. En dépit du fait que l'appel interprofessionnel était signé par la CGT, FSU et Solidaires, la CGT Finances Publiques était seule clairement dans l'action à cette date, réussissant parfois à entraîner d'autres organisations localement dans son sillage.

Dans ce contexte marqué par les luttes, avec également des initiatives locales dans la continuité de celles engagées depuis l'été selon des périmètres unitaires fluctuants d'un endroit à l'autre, c'étaient encore 13% des agents qui étaient en grève à la DGFIP, (avec un taux avoisinant les 25% sans les directions spécialisées).

Sans aucun doute, toutes ces luttes, et surtout cette journée d'action par son résultat ont marqué dans la période. Ainsi, les ministres ont annoncé que la part variable du RIFSEEP ne s'appliquerait pas à la DGFIP !

Dans le même temps, l'intersyndicale Solidaires-Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO-DGFIP, consciente du risque de disparition de la DGFIP a appelé à une journée d'action le 18 novembre pour obtenir l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois, et surtout l'abandon des fiches proposées par le directeur général visant à une déréglementation des règles de gestion.

Cette journée a dû être reportée suite aux actes terroristes du 13 novembre. Sans aucun scrupule, la direction générale a continué d'avancer : validation des suppressions d'emplois, refus du directeur général de répondre aux revendications des organisations syndicales, et mise en œuvre de ses projets sur les règles de gestion.

PPCR, RIFSEEP, déréglementation des mutations, voici le menu de fêtes que la direction générale nous présente !

Si le besoin de sécurité est légitime, on ne peut accepter un état d'urgence qui bride l'expression des revendications. C'est le sens de la déclaration du Comité Confédéral National de la CGT qui, après avoir témoigné son soutien et sa solidarité à l'ensemble des familles touchées par la tragédie du 13 novembre, rappelle que cette situation douloureuse touche la conscience de tous les citoyens. Elle a justement salué la mobilisation extraordinaire de l'ensemble des agents des services et entreprises publiques le soir du 13 novembre. Cette mobilisation qui confirme l'utilité de bénéficier de services publics efficaces, et pour se faire qui disposent des moyens adéquats pour fonctionner comme la CGT Finances Publiques a entrepris de le démontrer.

Pour la CGT, c'est la justice sociale qui fera reculer les guerres, le terrorisme, le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme, l'obscurantisme et la régression. Plus que jamais, elle appelle les salariés à se mobiliser pour les salaires, l'emploi, la réduction du temps de travail et l'amélioration des conditions de travail, la protection sociale, les libertés syndicales, et contre tout recul social.

La CGT engage une large consultation des salariés, pour écouter leurs attentes, partager avec eux ses propositions pour sortir de la crise, et débattre des mobilisations à mettre en œuvre pour y parvenir.

C'est également la démarche dans laquelle s'inscrit la CGT Finances Publiques. Si les réformes vont jusqu'au bout de leur logique, le réseau sera atomisé, la rémunération sera au bon vouloir du directeur par la mise en place du RIFSEEP, et les mutations seront à la discrétion de l'administration.

Ce constat peut paraître extrêmement sombre, il est néanmoins réel...

Face à cette situation, elle juge nécessaire de remettre l'action collective à l'ordre du jour dès le 26 janvier 2016. Elle œuvre à construire la mobilisation dans l'unité la plus large, et met en débat avec les personnels les modalités nécessaires à celle-ci pour l'inscrire dans la durée. Seule l'action collective nous permettra d'imposer d'autres choix pour l'avenir de la DGFIP !

51^e
CONGRÈS
MARSEILLE
18 → 22 AVRIL 2016



51^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL rôle et place de l'État

Le 51^e congrès confédéral de la CGT se tiendra du 18 au 22 avril à Marseille. Ce sont bien 1000 délégués qui seront présents à Marseille pour représenter les différents départements mais aussi tous les salariés. Des éboueurs aux acteurs, des salariés d'Air France à ceux des plus petites entreprises, des Fralib à ceux de la DGFIP. Toutes les professions seront représentées et pourront construire ensemble la démarche revendicative de la CGT !

Compte-tenu de la dernière période, ce sera donc un moment très fort dans l'histoire de la CGT.

Très fort parce que comme dans tous nos congrès, il permettra à des militants de toute la France de se réunir, d'échanger, de débattre sur les enjeux de la période et de décider des luttes à mener ensemble.

Très fort car les enjeux devant nous sont gigantesques : montée de l'extrême droite, attaques en règle contre le monde du travail : rapport Combexelle, Loi Macron, destruction des services publics... tout cela étant guidé par une logique simple : celle de l'austérité et de l'ultralibéralisme.

Autant de motifs pour amplifier encore plus nos luttes... Et c'est bien ce qui sera en premier lieu au cœur du congrès : **comment organiser tous ensemble salariés du privé, agents public, retraités, privés d'emploi les luttes pour imposer une autre vision du monde et un autre partage des richesses ?** C'est de cette réflexion que découlera la stratégie des luttes dans les années à venir.

La CGT s'est d'ores et déjà engagée pour préparer ce congrès. La direction confédérale a et va rencontrer au moins 2 000 bases syndicales au plus près du terrain. Ces débats permettent aux syndiqués d'exprimer leurs attentes.

Car, naturellement, chaque secteur d'activité viendra avec son histoire, son contexte, ses enjeux revendicatifs pour

participer aux débats et décider ensemble des orientations de la CGT. Pour la CGT-Finances Publiques, la CGT doit avancer toujours plus dans la réflexion sur le rôle et la place de l'État aujourd'hui en France.

L'acte III de la décentralisation, la Réate, aujourd'hui la réforme territoriale autant de réformes qui partent d'une logique de dépouiller l'État d'une partie de ses compétences pour les transférer aux collectivités locales... et qui à l'intérieur de celles-ci modifient les équilibres entre elles pour faire la place à des collectivités toujours plus importantes : augmentation de la taille des communautés de communes, création de métropole, régions qui deviennent le cœur de l'organisation avec des compétences toujours plus importante.

La CGT combat les réformes aujourd'hui mises en œuvre et cela d'autant plus, que le manque de concertation des agents dans la mise en œuvre des réformes, souligné par le climat délétère et d'incertitude qui règne dans les services, rappelle l'incompréhension des personnels devant le contenu de réforme totalement ubuesques qui mettent en péril l'existence même des directions de l'administration de l'État.

Au contraire, pour la CGT-Finances Publiques, il s'agit bien de remettre l'État au cœur de la cohésion sociale, au cœur de la vie des Français, et à même d'assurer l'égalité de tous devant la loi.

Il s'agit bien aussi de rendre à l'État sa réelle capacité de contrôle dans la société... or c'est clairement ce qui est visé. Prenons l'exemple de la DGCCRF, qui a connu une évolution très forte depuis 2007, qui l'a conduit aujourd'hui à être en extrême difficulté dans ces capacités à exercer ses missions. Inutile de rappeler aujourd'hui les différents scandales... Et c'est ce que vit aujourd'hui la DGFIP : peu à peu on vide le contrôle fiscal de son sens et de ses moyens, ou on met en place des méthodes de contrôle de la dépense publique toujours plus creuses.

Ce sont ces questions que la CGT-Finances Publiques souhaite mettre aujourd'hui en débat dans l'ensemble de la CGT pour permettre d'amplifier nos luttes.

Si le rôle et la place de l'État sont évidemment une question centrale dans ce congrès, ce ne sera pas la seule car la CGT a prévu de travailler sur bien d'autres questions : la démocratie syndicale, la convergence des luttes au plan européen, et bien sûr toutes ses revendications.

C'est donc maintenant à chaque syndiqué de la CGT de prendre sa place dans ce débat pour que la CGT collectivement soit plus forte et dans l'action après son congrès.



COP 21

Un accord pour sauver les négociations. La solution : les finances au coeur des enjeux environnementaux

Le compromis a minima qui sort au lendemain de la COP 21, n'est en rien satisfaisant, si l'on excepte la signature des 195 États-Parties et la réintroduction des droits humains dans le préambule de l'accord. En effet, le texte est écrit pour partie au conditionnel, avec des auxiliaires de conjugaison qui en réduisent la portée.

Même si l'ambition post 2020 est affichée à 1,5°C, cet objectif n'est assorti d'aucun mécanisme politique ou technique permettant d'y parvenir. Les financements ne sont plus sécurisés et l'abondement du fonds vert a même été sorti de l'accord. Dans le même ordre d'idée, le mécanisme de révision des engagements nationaux ne permettra pas de contraindre un État à relever son niveau d'engagement s'il ne le souhaite pas. Or, l'addition des contributions actuelles conduit à un réchauffement planétaire de 3°C, bien trop loin de l'ambition affichée !

La CGT estime que, une fois encore, les États ont tout fait pour sauver le processus multilatéral, au détriment du climat, des femmes et des hommes, comme cela avait été le cas à Durban ou Doha. Plus que jamais, les vraies solutions sont entre les mains des citoyens et des travailleurs qui doivent se mobiliser pour pousser les gouvernements à en tenir compte.

La fédération des Finances a des propositions à mettre en œuvre.

Rendre compatibles nos modes de production et de consommation avec des ressources limitées et une autre répartition des richesses implique l'intervention urgente du monde du travail.

La brochure de la Fédération des Finances ne prétend pas à l'exhaustivité, mais elle a vocation à ouvrir le débat sur le champ des possibles.

Certaines des propositions sont d'ailleurs construites en tenant compte des vécus professionnels et des revendications des agents dont certaines missions sont bien identifiées comme la « protection de l'environnement ».

”

